



Pour publication immédiate : 17/04/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO EMET UNE ALERTE SANTE : LA MARIJUANA SYNTHETIQUE ILLEGALE A ENVOYE PLUS DE 160 NEW YORKAIS A L'HÔPITAL DEPUIS LE 8 AVRIL

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a émis aujourd'hui une alerte santé avertissant les New Yorkais d'une augmentation récente de l'usage de cannabinoïdes synthétiques qui a envoyé plus de 160 patients à l'hôpital depuis le 8 avril. Cette drogue dangereuse, identifiée par les noms de rues tels que spice et K2 est consommée de manière abusive principalement par les adolescents et les jeunes adultes, et est connue pour être commercialisée comme de l'encens, des mélanges herbeux ou pots-pourris afin de masquer son vrai but. La vente et la possession de ces substances dans l'Etat de New York avaient été interdites selon les réglementations du Département de la Santé émises à la demande du Gouverneur en 2012.

« Les drogues synthétiques sont loin d'être anodines, et cette éruption de graves urgences de santé dans l'ensemble de l'Etat en est la preuve directe », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Nous avons interdit la marijuana synthétique, les sels de bain et substances similaires, afin d'éviter les situations désastreuses qui se produisent – et alors que les forces de l'ordre et les responsables sanitaires continuent de lutter contre l'usage et la vente de ces drogues dans l'Etat de New York, nous émettons aujourd'hui une alerte de santé comme un avertissement au milieu de cette explosion d'hospitalisations. »

Les appels aux centres de contrôle des poisons de l'Etat de New York pour usage de cannabinoïdes synthétiques se sont sensiblement accrus au cours des deux dernières semaines. Les usagers de mélanges synthétiques éprouvent généralement des symptômes comme l'agitation, l'anxiété, les nausées, les vomissements, une hypertension artérielle, des tremblements, des crises d'épilepsie, des hallucinations, de la paranoïa et un comportement violent. Ces effets peuvent être similaires à ceux de la phencyclidine, ou PCP.

Le Commissaire à la Santé par intérim de l'Etat de New York, Dr. Howard Zucker, a déclaré : « Les drogues comme le spice représentent une menace importante pour la santé publique et les New Yorkais doivent avoir conscience de leurs dangers. Puisque les composants exacts contenus dans les cannabinoïdes synthétiques changent

fréquemment, il est souvent impossible aux usagers de savoir exactement ce qu'ils absorbent dans leur corps. Cela a causé des effets indésirables imprévisibles et l'admission de trop de personnes à l'hôpital – parfois en unité de soins intensifs pour un traitement. »

Le Commissaire du Bureau des services liés à l'alcoolisme et à la toxicomanie de l'Etat de New York (State Office of Alcoholism and Substance Abuse Services), Arlene González-Sánchez, a déclaré : « Ces substances sont des drogues artificiellement fabriquées qui modifient les fonctions cérébrales. Les jeunes peuvent être trompés en pensant que ces substances sont sûres parce qu'elles sont vendues au comptoir ou dans un emballage de couleur, mais elles ne sont pas destinées à une consommation humaine. Elles sont dangereuses et peuvent avoir des effets importants, à long terme, sur le cerveau. »

Les cannabinoïdes synthétiques sont commercialisés comme des produits légaux et généralement à base de plantes, enduits de produits chimiques, qui sont supposés imiter le THC, le composant chimique actif de la marijuana. Les produits portent souvent l'étiquette non destiné à la consommation humaine afin de dissimuler le véritable but de la substance. Ces drogues sont souvent appelées de noms différents, notamment : Spice, K2, Blonde, Summit, Standard, Blaze, Red Dawn X, Citron, Green Giant, Smacked, Wicked X, AK-47, marijuana synthétique, ou marijuana légale. D'autres noms de cas signalés récemment comprennent : Geeked Up, Ninja, Caution, Red Giant ou Keisha Kole.

En août 2012, le Département de la Santé de l'Etat de New York, à la demande du Gouverneur, a émis des réglementations interdisant la vente et la possession de douzaines de substances utilisées pour fabriquer des cannabinoïdes synthétiques et des sels de bain. Les réglementations ont également permis d'inculper les propriétaires d'établissement et/ou les employés vendant des drogues synthétiques pour possession de substance illicite, ce qui est passible d'une amende jusqu'à 500 \$, ou de 15 jours en prison, ou d'une sanction civile jusqu'à 2 000 \$ par violation. Le Département de la Santé continue d'être partenaire de la Police de l'Etat de New York et d'autres agences des forces de l'ordre dans la lutte contre l'usage de ces drogues synthétiques comme elles évoluent.

Si vous connaissez des endroits où ce produit est vendu ou distribué, veuillez appeler le 1-888-99-SALTS (1-888-997-2587).

Pour plus d'informations sur les cannabinoïdes synthétiques, cliquer [ICI](#).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418